



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 12 Octobre 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Lundi 12 Octobre 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Etaient présents : Mr Martinez Lucas, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Gandolfo André, Me Pinois Martine, Mr Roy Alain, Melle Chaussier Flore
Absent représenté : Mr Guyot André représenté par Sabine Beauvie
Etait absent : Mr Thomas Dominique
Secrétaire de séance : Melle Chaussier Flore

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 Septembre 2009

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Alves Denis pour raisons personnelles en date du 9 octobre 2009

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Tickets de cantine

Madame le Maire rappelle que pour l'année 2008-2009, la commune prenait en charge 20% du montant du ticket s'élevant à 3.60€, afin d'apporter une aide financière aux familles. Le prix du ticket ayant augmenté de 0.15€, le conseil accepte de reconduire cette aide et de la fixer à 0.75€. Les parents seront contactés.

Ouvrier communal

La commune réfléchit sur le poste de l'agent d'entretien, la disponibilité de M. Duval Michel pour convenances personnelles étant acceptée jusqu'au 31 décembre 2009 (sans possibilité de renouvellement) Le conseil municipal doit prendre une décision concernant M. Le Gallic Christophe, qui sera en licenciement économique au mois de novembre. Son travail est très satisfaisant.

Le conseil municipal a décidé une embauche à mi-temps en attente de la décision finale de M. Duval.

La Poste

Dans le cadre du projet « La Poste », une étude a été lancée pour définir la meilleure solution possible. La commission bâtiments a visité les lieux le 3 octobre pour étudier les possibilités existantes dans le bâtiment qu'occupe actuellement La Poste.

Il s'agit d'étudier les possibilités de créer une agence postale communale et un point « services publics ».

Lors de la visite, les travaux à réaliser ont été définis. Les estimations financières seront demandées aux entreprises.

La municipalité étudie les possibilités. Le Conseil Municipal précise que pour le moment aucune décision n'est prise concernant la création d'une agence postale communale, tout dépendra des aides financières qui pourront être attribuées.

Madame le Maire doit rencontrer Monsieur le Sous-Préfet afin de faire un point au sujet des possibilités de subventions que la commune pourrait obtenir pour la réalisation de ce projet.

Indemnité du Fontainier

Suite au départ de M. Alves, M. Lebois accepte d'assurer la mission complète de fontainier.

Le Conseil vote le versement à Mr Lebois de l'indemnité dans sa totalité.

Questions diverses



Chauffage appartement communal :

Deux radiateurs sont défectueux dans le logement communal. L'entreprise Paupy sera contactée rapidement.

- ✚ Devis étude pour l'installation du chauffage dans le bâtiment Mairie :**
 L'étude qui avait été faite pour définir la puissance de la chaudière combustible bois déchiqueté destinée à chauffer le gymnase et la salle polyvalente, avait également pris en compte la puissance souscrite pour le bâtiment de la Mairie. La nouvelle chaudière est donc assez puissante pour fournir l'énergie thermique nécessaire au chauffage du bâtiment Mairie.
 Les bâtiments de la Mairie sont actuellement chauffés à l'énergie Gaz et les installations sont dans un état ne correspondant plus aux normes. Une nouvelle installation permettrait une réduction importante des charges, et s'inscrirait dans les nouvelles normes « développement durable » qui en outre autorisent l'obtention de subventions conséquentes. Il a été décidé par le Conseil de faire réaliser une étude pour évaluer les coûts financiers d'une nouvelle installation
 Une étude a été demandée au Cabinet Jeanty.
 Madame le Maire fait part du devis de cette étude qui s'élève à 5.481€ T.T.C.
 Le Conseil donne son accord et charge Madame le Maire de poursuivre les démarches
- ✚ DM subvention EMCC :**
 Une décision modificative est demandée pour inscrire un complément de subvention (550€) afin de rembourser l'E.M.C.C. des frais occasionnés lors de la fête de la Saint-Laurent (achat cochon, courses diverses etc...)
 Le Conseil donne son accord
- ✚ Spectacle de Noël :**
 Madame le Maire informe qu'à l'initiative de la mairie d'Asquins, nous aurons l'opportunité, à Noël, d'offrir un spectacle de cirque aux enfants de la commune scolarisés dans le primaire. La participation est estimée à 200 €, le montant exact sera défini après l'événement.
- ✚ Compromis de vente du foyer :**
 Madame le Maire donne lecture de la convention qu'elle a reçue de Maître Odin pour la promesse de vente du foyer à M. et Mme Koutlidis ; les travaux à effectuer devront être listés et la signature pourra alors avoir lieu.
- ✚ Avenant au bail de location du logement communal :**
 Un avenant doit être ajouté au bail du logement communal occupé par M. Delaplace. Il s'agit d'ajouter le versement d'une caution non prévu dans le bail initial..
- ✚ Problèmes de voisinage à la Bertellerie :**
 Madame le Maire donne lecture d'un courriel écrit par M. Dramard qui informe le Conseil Municipal des problèmes de voisinage qu'il subit.
 Madame le Maire indique qu'elle visitera les lieux et informera le Conseil de la situation.
- ✚ Chemin de la Croix de la Vigne :**
 Il est signalé que ce chemin ne permet plus la circulation.
 Le propriétaire sera contacté pour élagage.
- ✚ Recensement agricole :**
 Une enquête aura lieu dans les mairies du 1er septembre 2009 au 30 janvier 2010. Ce recensement consiste à réaliser une photographie complète et détaillée de l'agriculture française.
 Une commission devra être constituée.
- ✚ Association des Maires ruraux:**
 Les conseillers acceptent d'adhérer à cette association qui propose aux Maires ruraux des réunions à thème.
- ✚ Ecole de musique d'Avallon :**
 Madame le Maire résume la demande formulée par le Maire d'Avallon lors de la dernière réunion de la CCV. Le conseil délibère et passe au vote :
 7 Voix contre la participation de la Commune et 2 abstentions. La demande est rejetée.
- ✚ Remplacement de Mr Alves :**
 Mr Lebois interpelle le conseil sur la nécessité de remplacer M. Alves dans les fonctions qu'il occupait au sein des commissions. Le conseil municipal a décidé de statuer sur l'opportunité d'un deuxième adjoint lors d'un Conseil qui rassemblera la totalité des conseillers.

Madame le maire souligne la très bonne initiative de la création du petit chemin pour se rendre au cimetière en toute sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 2 Novembre 2009